

**CERTIFICATION ACADÉMIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT D'UNE DISCIPLINE
NON LINGUISTIQUE (DNL) DANS LE PREMIER DEGRÉ SESSION 2027**
FICHE DE PROCÉDURE

À partir de l'appel à candidature	- Les professeurs candidats doivent prendre contact avec le CPD LV, M. Maillet, afin de prévoir une visite de séance en classe en anglais (séance de langue ou d'une autre discipline en anglais) cpdlv28@ac-orleans-tours.fr - Le candidat s'autopositionne sur le site : https://www.cambridgeenglish.org/fr/test-your-english/	
Visite du CPD LV	En période 2 (novembre ou décembre)	
Après la visite	Les professeurs candidats transmettent leur dossier de candidature à l'IEN de la circonscription avant le vendredi 18 décembre 2026 ;	
À réception du dossier envoyé par le candidat	- l'IEN de la circonscription instruit le dossier de candidature et émet un avis circonstancié. - Si l'avis est favorable, l'IEN transmet le dossier et la fiche avis à ce.ipr@ac-orleans-tours.fr avant le vendredi 29 janvier 2027 ;	
À réception de l'avis IEN	le secrétariat IA-IPR enregistre l'avis ;	
	<table border="1"> <tr> <td> - si l'avis est <i>défavorable</i> : - la demande est classée sans suite (pas d'épreuve orale) - l'IEN poste un courrier au PE pour l'en informer et proposer des pistes d'amélioration </td><td> - si l'avis est <i>favorable</i> : - le secrétariat des IA-IPR transfère le dossier et l'avis IEN à l'IA-IPR de la langue concernée </td></tr> </table>	- si l'avis est <i>défavorable</i> : - la demande est classée sans suite (pas d'épreuve orale) - l'IEN poste un courrier au PE pour l'en informer et proposer des pistes d'amélioration
- si l'avis est <i>défavorable</i> : - la demande est classée sans suite (pas d'épreuve orale) - l'IEN poste un courrier au PE pour l'en informer et proposer des pistes d'amélioration	- si l'avis est <i>favorable</i> : - le secrétariat des IA-IPR transfère le dossier et l'avis IEN à l'IA-IPR de la langue concernée	
À réception d'un dossier avec avis favorable	l'IA-IPR de la langue concernée organise un entretien de 15 minutes dans la langue cible en visio avant la fin mars et en informe l'IEN. La secrétariat IA-IPR enverra un accusé de réception.	

Après l'entretien	Le résultat de l'épreuve orale est communiqué à l'IEN en charge du dossier LVE dans le département, qui décide ou non de l'attribution de la certification académique et informe le candidat.
-------------------	---

NB : prévoir un délai suffisant (au moins 2 mois) pour permettre à l'IA-IPR LVE **d'organiser son déplacement dans le département concerné ou la visioconférence.**

Structure de l'entretien :

Durée : 15 minutes

Langue : dans la langue du dossier

Déroulé :

- 3 minutes : le candidat se présente en langue cible ;
- Temps restant : le candidat et l'IA-IPR échangent en langue cible sur la thématique de écoles EMILE et de l'enseignement d'une DNL.
- Composition du jury : un IA-IPR de la langue du dossier
- Lieu : en présentiel dans le département d'affectation ou par visioconférence

Autres informations : [site académique](#)